

**La maison de retraite,  
y avez-vous pensé ?**

**Guide pratique**

Elaboré par un collectif de partenaires sur le territoire

Centre Yvelines

COORDINATION GERONTOLOGIQUE CENTRE YVELINES

Antenne de MERE  
3, rue de la Chasière  
78490 MERE  
Tél. : 01.30.88.26.60  
Fax : 01.30.88.26.69



Antenne de Houdan  
42, rue de Paris  
78550 HOUDAN  
Tél. : 01.30.46.18.21  
Fax : 01.30.46.98.20

## Pourquoi ce livret ?

Personne âgée ou proche, ce guide est à votre destination. Il vous fournira des informations sur les démarches à effectuer. Il a été élaboré par un collectif de partenaires du territoire Centre Yvelines.

La **Coordination Gérontologique Locale (Cgl)** de votre territoire peut vous guider dans la recherche des services adaptés à vos besoins si vous souhaitez rester à votre domicile.

Cependant, dans certaines situations, vous vous sentez **trop isolé** ou n'êtes **plus en sécurité** chez vous. La Coordination Gérontologique Locale Centre Yvelines peut alors vous proposer de réfléchir, soit à un **aménagement au domicile**, soit à **l'entrée en résidence**.

Ce guide est composé de fiches et d'éléments pratiques :

- **Fiche n°1** : Pourquoi anticiper la recherche de maison de retraite et les démarches ?
- **Fiche n° 2** : Quels sont les différents types de maison de retraite ?
- **Fiche n°3** : Comment faire une demande d'admission en Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) ?
- **Fiche n°4** : Quels documents dois-je préparer pour la demande ?
- **Fiche n°5** : Quelles sont les aides financières possibles ?
- **Fiche n° 6** : Quelle place pour vos proches ?
- **Fiche n°7** : Qu'est-ce que la vie au sein d'un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) ?
- **Fiche n°8** : quels sont les contacts utiles ?
- **La liste des établissements du ou proche du territoire Centre Yvelines**
- **Un dossier vierge** de demande d'admission en Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD)

***La Coordination Gérontologique Locale Centre Yvelines est à votre disposition pour vous accompagner dans cette démarche (coordonnées sur la fiche n°8)***

## Fiche n°1 : Pourquoi anticiper la recherche de maison de retraite et les démarches ?

Notre expérience nous a appris qu'il est préférable d'**anticiper** les démarches liées à l'entrée en maison de retraite.

- Vous devez être acteur de **vos projets** et donc participer activement au **choix** de votre nouveau lieu de vie. Les circonstances de votre arrivée dans votre **nouveau lieu de vie** vont, en effet, être déterminantes pour votre futur **bien-être**.
- Il est important de consacrer du temps à **l'échange avec vos proches** pour prendre vos décisions.
- Recueillir toutes les **pièces administratives** nécessaires au dossier demande du **temps**. Certaines démarches peuvent être nécessaires et longues (voir fiche n°5). Anticiper ces démarches permet **d'éviter des moments de précipitation** pour vous et vos proches.

**Nous vous conseillons de visiter plusieurs résidences pour imaginer votre future vie et choisir le lieu qui vous correspond le plus.**

**Vous pourrez alors déposer le dossier de demande dans les maisons que vous aurez sélectionnées.**

Déposer une demande **ne vous engage pas** à intégrer la résidence. Vous y entrerez dès lors qu'**une place vous sera proposée** et que vous **l'aurez décidé**. Il vous suffira alors de mettre à jour le dossier.

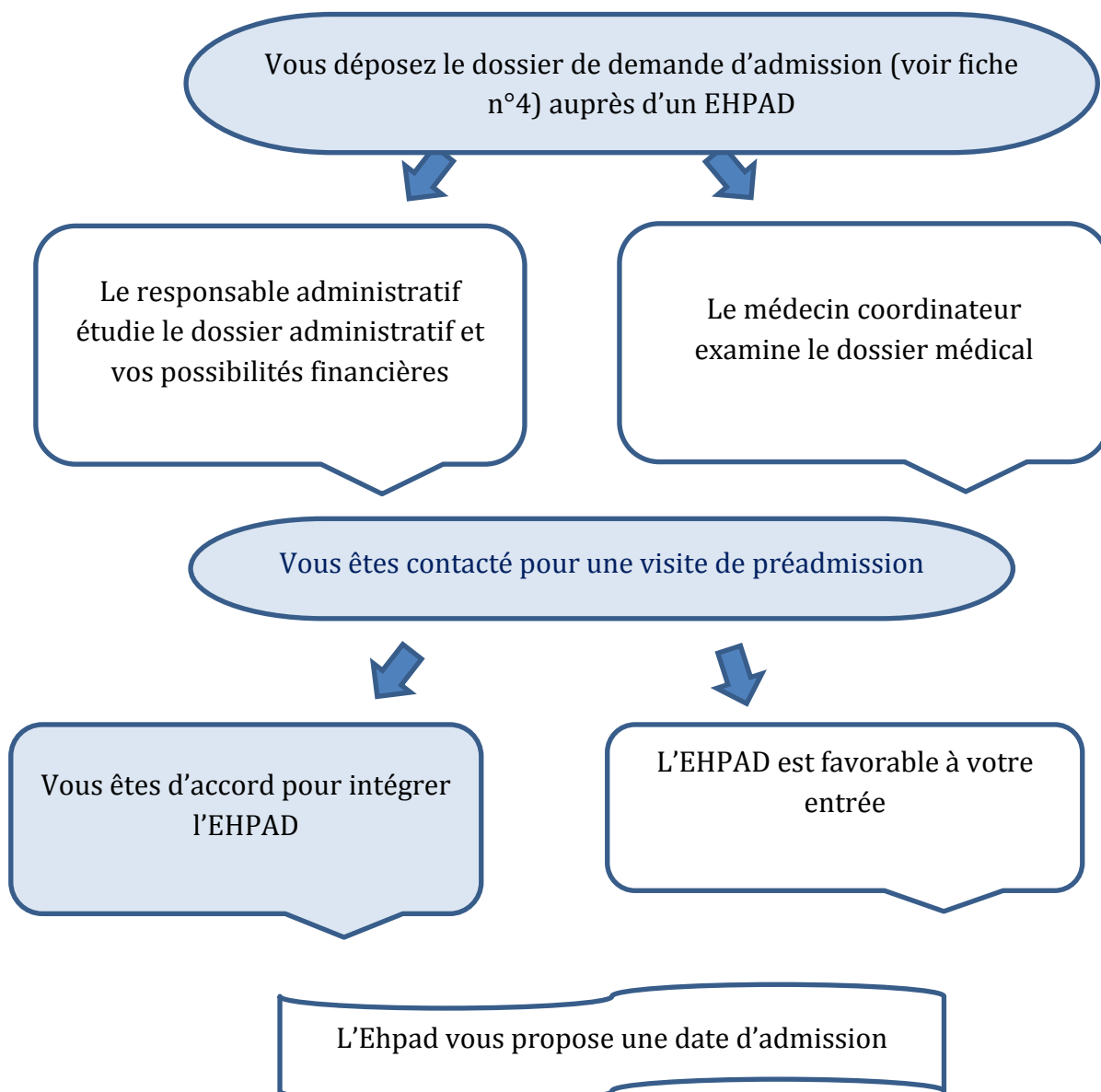
## Fiche N° 2 : Quels sont les différents types de maison de retraite ?

Vous utilisez sans doute le terme « Maison de retraite » pour désigner un établissement où vivent certaines personnes âgées. Cependant l'appellation officielle est «Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées » (EHPA). Il existe plusieurs types d'EHPA, nous vous présentons celles qui proposent un hébergement permanent et temporaire.

Type d'EHPA	Public accueilli	Particularité
Foyer logement ou Maison d'Accueil Rurale pour Personnes Agées	Personnes âgées autonomes	Logement autonome avec la présence d'un veilleur Possibilité de restauration et d'animation collective
Les Hébergements temporaires ou proposant des courts séjours	Personnes âgées dont les aidants ont besoin de répit	Au sein des EHPAD ou structures indépendantes
<b>Les Etablissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD)</b>	Personnes âgées dépendantes	Etablissements qui ont signé une convention tripartite avec le Conseil Général et l'Assurance Maladie
Les unités de Soins Spécifiques Alzheimer ou service protégé	Personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer ou troubles apparentés	Prise en charge adaptée aux pathologies (architecture/professionnel/activités) Se trouvent en général au sein des EHPAD
Les Unités d'Hébergement Renforcées (UHR)	Personnes âgées étant atteintes de troubles du comportement importants	Prise en charge adaptée aux pathologies
Les Unités de Soins Longue Durée (USLD)	Personnes âgées dépendantes nécessitant une surveillance médicale constante	Davantage de soins médicaux et paramédicaux Infirmière et médecin de garde jour et nuit

## Fiche n°3 : Comment faire une demande d'admission en Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) ?

### *Les différentes étapes de votre demande :*



#### Zoom sur la visite de pré-admission :

Vous serez reçu, avec un proche, par les membres de l'équipe afin de vérifier l'adéquation entre votre projet de vie, votre état de santé et ce que peut vous apporter l'EHPAD

Si vous êtes hospitalisé, certaines équipes pourront se déplacer pour vous rencontrer à l'hôpital

## Fiche n°4: Quels documents dois-je préparer pour la demande ?

Le dossier de demande d'admission en Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) est désormais un **document unique**. Vous pouvez en remplir un, en **faire des copies** pour les remettre aux différentes résidences. Ce document comprend deux parties à compléter :

- **une partie administrative** : vous devrez préciser quels seront les futurs interlocuteurs : le représentant légal (voir zoom sur les mesures de protection juridique), la personne de confiance (voir fiche n°6). Pour répondre aux questions sur les aspects financiers vous pourrez vous reporter à la fiche n°5
- **une partie médicale** : elle doit être complétée par votre **médecin traitant** ou par celui de l'hôpital si vous y séjournez et adressée sous enveloppe cachetée

Certaines pièces administratives vous seront souvent demandées en complément du dossier unique :

- Carte d'identité
- Livret de famille ou extrait d'acte de naissance
- Relevé d'Identité Bancaire
- 3 derniers relevés de(s) compte(s) bancaire(s)
- Le dernier avis d'imposition ou de non-imposition
- Les justificatifs de toutes vos pensions retraites
- Attestation de Sécurité Sociale
- Attestation de Mutuelle
- Attestation de Responsabilité Civile
- Décision de Mesure de Protection si existante
- Notification d'accord de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) si existante
- Notification d'accord d'aide sociale pour frais d'hébergement ou preuve du dépôt de la demande si nécessaire
- Un engagement de payer et les justificatifs du financement (en l'absence de demande à d'aide sociale)
- Le contrat obsèques si existant

***Pour constituer cette demande vous pouvez vous faire aider par la Coordination Gériatrique Locale et certaines communes***

Lors de l'entrée en Ehpad la personne doit s'acquitter de la caution (en règle générale 1 mois de frais d'hébergement)

Mis à jour le 27/08/2014

### Zoom sur les mesures de protection juridique :

Si vous n'êtes plus en mesure de gérer les questions administratives et financières, la loi peut vous protéger en nommant un mandataire (curateur ou tuteur selon vos besoins). Vous devez en faire la demande auprès du Juge des Tutelles du Tribunal d'Instance dont dépend votre domicile.

## Fiche n°5 : Quelles sont les aides financières possibles ?

Le **tarif des Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD)** varie d'un établissement à l'autre. Il est toujours composé d'un forfait d'hébergement et d'un forfait dépendance. Plusieurs aides au financement sont possibles. Nous vous présentons les principales mais sachez que certaines **caisses de retraite** et **assurances privées** peuvent contribuer aux frais d'hébergement.

### **L'Allocation Personnalisée à l'Autonomie (APA) en établissement**

- Son montant dépend de votre **niveau d'autonomie** (Gir), évalué par le médecin coordinateur de l'EHPAD, ainsi que de vos **ressources**
- **L'APA à domicile se transforme** en APA en établissement rapidement et par simple courrier
- Si vous ne bénéficiez pas de l'APA à domicile, nous vous conseillons de faire une demande d'APA en établissement **au plus tôt** auprès de votre Mairie ou de la Coordination Gérontologique Locale (l'APA n'est versée qu'après étude de la demande par le service d'aide sociale)

### **Les Aides au Logement de la Caisse d'Allocation Familiale (CAF)**

- Il s'agit de l'**Aide Personnalisée au Logement (APL)** ou de l'**Allocation au Logement Social (ALS)** en fonction de la convention entre l'Ehpad et la CAF
- Nous vous conseillons d'en faire la demande auprès de la CAF, **dès l'entrée en EHPAD**
- L'aide est calculée selon le lieu de résidence, le montant du loyer et vos ressources, son montant est **réévalué tous les ans**

*Si vos ressources ou épargnes ne vous permettent pas d'assurer les frais d'hébergement de l'EHPAD, nous vous conseillons de faire une demande d'aide sociale le plus tôt possible*

### **L'Aide Sociale à l'Hébergement**

- Elle n'est possible que dans les **EHPAD habilités à recevoir l'Aide Sociale**
- L'aide sociale règle le montant des frais d'hébergement à l'EHPAD et prélève 90% de vos retraites
- **Votre conjoint et vos enfants** (et petits-enfants pour certains départements, autres que les Yvelines) **participeront aux frais d'hébergement** en fonction de leurs ressources et charges
- L'argent versé par l'aide sociale sera **recupéré sur la succession**, au décès du dernier membre du couple

#### Zoom sur les avantages fiscaux :

Vous pouvez bénéficier d'une réduction d'impôt de 25% des frais de dépendance et d'hébergement (déduction faite des aides)

Vos enfants, s'ils participent aux frais d'hébergement, peuvent bénéficier d'une déduction d'impôt

## Fiche n°6 : Quelle place pour vos proches ?

Lors de votre entrée en EHPAD vous serez sollicité pour désigner parmi votre entourage :

### La personne référente

Elle sera sollicitée par l'équipe pour toutes questions administratives ou logistique. Si vous bénéficiez d'une protection juridique c'est le mandataire qui sera le correspondant privilégié de l'équipe.

### La personne de confiance

La personne de confiance vous accompagnera pour assister aux entretiens médicaux, ceci afin de vous aider dans vos décisions. Elle pourra être consultée par l'équipe dans le cas où vous ne seriez pas en état d'exprimer votre volonté concernant les soins. En cas de diagnostic grave elle pourra recevoir les informations nécessaires pour vous accompagner. Pour la soutenir dans ses choix vous avez également la possibilité de rédiger des directives anticipées.

#### Zoom sur les directives anticipées :

« Toute personne majeure peut, si elle le souhaite, faire une déclaration écrite, appelée «directives anticipées», afin de préciser ses souhaits quant à sa fin de vie, prévoyant ainsi l'hypothèse où elle ne serait pas, à ce moment-là, en capacité d'exprimer sa volonté »

[http://www.sante.gouv.fr/IMG/pdf/les\\_directives\\_anticipees](http://www.sante.gouv.fr/IMG/pdf/les_directives_anticipees)



## Fiche n°7 : Qu'est-ce-que la vie au sein d'un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) ?

L'EHPAD vous assure un suivi médical et soignant mais c'est avant tout un lieu de vie. Dans la mesure du possible, vous pourrez maintenir vos relations et activités antérieures, sortir la journée ou quelques jours.

### Le projet individualisé

Vous serez sollicité pour nous faire part de vos goûts, habitudes, souhaits qui permettront de construire votre projet individualisé. Il intègrera les différents volets de votre accompagnement : vie quotidienne, sociale, citoyenne, soins, soutien psychologique...

### Le conseil de vie sociale

Il est constitué de représentants élus des familles, des résidents et des membres de l'établissement. Il se réunit au minimum trois fois par an. Il donne son avis et peut faire des propositions sur toutes questions relatives au fonctionnement de l'établissement.

En fonction de l'Ehpad vous pourrez être sollicité pour participer à d'autres commissions au cours desquelles vous pourrez donner votre avis.

### Le service vie sociale et animation

Ce service a pour mission d'améliorer votre qualité de vie au quotidien en vous offrant la possibilité de :

- Maintenir vos relations sociales, tant au sein de l'établissement qu'à l'extérieur.
- Développer votre vie relationnelle, sociale et culturelle.
- Participer aux diverses activités proposées par le service animation, par exemple : cuisine, gym douce, chant, lecture, art plastique, sortie culturelle, promenade...

## Fiche N° 8 : Quels sont les contacts utiles ?

- **Accès au dossier unique d'admission en Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD)**

Sur le site du Ministère des affaires sociales et de la santé :

<http://www.sante.gouv.fr/simplification-des-procedures-d-admission-en-ehpad.html>

- **Liste des EHPAD**

<http://www.ors-idf.org/index.php/les-guides/telecharger-un-guide/110>

<http://www.sanitaire-social.com/annuaire/ehpad-ile-de-france-yvelines/78/30/dc/1>

- **Accès à l'Aide Personnalisée d'Autonomie**

Sur le site du Conseil Général des Yvelines :

<http://www.yvelines.fr/solidarite/personnes-agees/apa/>

- **Accès à l'aide au logement**

### **Caisse d'Allocation Familiale des Yvelines**

1 rue la Fontaine

78201 Mantes-la-Jolie Cedex

2 avenue des Près

78280 Guyancourt

0 810 25 78 10

<http://www.caf.fr/aides-et-services/connaitre-vos-droits-selon-votre-situation/vous-louez-ou-vous-achetez-un-logement/vous-etes-en-maison-de-retraite>

### **Caisse Départementale de la Mutualité Sociale Agricole des Yvelines**

10 bis rue des Abattoirs

78200 Mantes-la-Jolie

4 rue Penthievre

78120 Rambouillet

01 30 63 88 88

<http://www.msa.fr/lfr/web/msa/allocations-logement>

- **Accès à l'aide sociale légale**

Sur le site du Conseil Général des Yvelines :

<http://www.yvelines.fr/solidarite/politique-departementale/schema-dorganisation-sociale-medico-sociale-de-3eme-generation-des-yvelines/>

<http://www.yvelines.fr/solidarite/politique-departementale/rdas/>

<http://www.yvelines.fr/solidarite/politique-departementale/schema-dorganisation-sociale-medico-sociale-de-3eme-generation-des-yvelines/>

- **Pour vous informer, orienter et accompagner dans vos démarches**

**La Coordination Gérontologique Locale Centre Yvelines :**

**Courriel :** [contact@cglcentre-yvelines.fr](mailto:contact@cglcentre-yvelines.fr)

**Site Web :** <http://www.clic-centre-yvelines.com>

3 rue de la chasière

78490 Méré

Tél : 01 30 88 26 60

Fax : 01 30 88 26 69

Hôpital de Houdan

42 rue de Paris

78550 Houdan

Tél : 01 30 46 18 21

Fax : 01 30 46 98 20

## Liste des Ehpad du territoire Centre Yvelines ou limitrophes

Tous ces établissements proposent de l'hébergement long séjour, certains proposent des services particuliers (voir en dernière colonne)

Ville	Nom de l'Établissement	Adresse	Téléphone	Accepte l'aide sociale	Particularités (cigles à voir fiche n°2)
ANET	<b>Fondation Texier Gallas</b>	2 rue du Dr Andrieu 28160	02 37 41 91 15 02 37 62 52 96 (fax)	oui	service protégé
ABONDANT	<b>Résidence du Parc du Château d'Abondant</b>	7 rue des Minières 28410	02 37 62 53 00 02 37 48 73 94 (fax)	oui	service protégé
HOUDAN	<b>La Roseraie les 4 saisons Hôpital de Houdan</b>	42 rue de paris 78550	01 30 46 18 09 01 30 46 99 78 01 30 46 18 53 (fax)	oui	USLD UHR
HOUDAN	<b>Dumonthier</b>	42 rue de paris 78550	01 30 46 98 66 01 30 46 98 20 (fax)	oui	Hébergement temporaire uniquement
JOUARS PONTCHARTRAIN	<b>Centre hospitalier de la Mauldre</b>	23 rue Saint Louis 78760	01 34 91 79 01 01 34 91 78 80 (fax)	oui	USLD
LA QUEUE LEZ YVELINES	<b>La Maréchalerie</b>	8 route Nationale 78940	01 34 86 40 98 01 34 86 48 36 (fax)	oui	service protégé
LE MESNIL SAINT DENIS	<b>Le Fort Manoir</b>	2 rue du Fort Manoir 78320	01 30 05 50 00 01 34 61 23 38 (fax)	oui	service protégé
MAUREPAS	<b>Résidence Le Val d'Essonne (Les Parentèles)</b>	1 allée du Val d'Essonne 78310	01 30 69 20 00 01 30 69 20 08 (fax)	non	

MAUREPAS	<b>Repotel</b>	1 square du Puisaye 78310	01 39 38 20 00 01 30 50 88 85 (fax)	non	
MONTFORT L'AMAURY	<b>Centre hospitalier de la Mauldre site du Bois Renoult</b>	2 chemin du Bois Renoult 78490	01 34 94 58 02 01 34 94 58 20 01 34 94 13 34 (fax)	oui	service protégé USLD
MONTFORT L'AMAURY	<b>Le Bon Accueil</b>	13 rue Quesnay 78490	01 34 86 10 77 01 34 86 90 51 (fax)	oui	
MONTFORT L'AMAURY	<b>Le Parc de Montfort - DomusVi</b>	22 avenue du Gal de Gaulle 78490	01 34 86 20 00 01 34 86 04 63 (fax)	non	
PLAISIR	<b>Hôpital GMS</b>	220 rue Mansart 78370	01 30 79 58 18 01 30 79 88 01(fax)	oui	USLD service protégé
RAMBOUILLET	<b>Résidence Georges Rosset</b>	40 rue des Eveuses 78120	01 34 57 43 00 01 34 57 43 01 (fax)	oui	service protégé
RAMBOUILLET	<b>Les Patios d'Angennes Hôpital de Rambouillet</b>	38 rue Dreyfus 78120	01 34 83 76 16 01 34 83 79 93 (fax)	oui	service protégé
SEPTEUIL	<b>Fondation Léopold Bellan</b>	13 place de Verdun 78790	01 34 97 20 00 01 30 93 84 36 (fax)	oui	service protégé
THIVERVAL GRIGNON	<b>Le Bel Air</b>	5 rue de la Gare 78850	01 30 54 45 07 01 30 54 43 30 (fax)	non	

Cette liste n'est pas exhaustive.

Nous avons choisi de présenter les EHPAD situés sur le Territoire Centre Yvelines ou à proximité.

Si vous souhaitez élargir le périmètre de vos recherches vous pouvez vous rapprocher de la Coordination Gérontologique Locale Centre Yvelines

Ou consulter des sites internet :

ORS Ile de France : <http://www.ors-idf.org/index.php/les-guides/telecharger-un-guide/110>

L'Annuaire sanitaire et social : <http://www.sanitaire-social.com/annuaire/ehpad-ile-de-france-yvelines/78/30/dc/1>